

dre à la demande du pays. Nous en importons une grande quantité des Etats-Unis et nous continuerons à en importer, même en dépit du droit qui frappe ce produit ; et si le droit était enlevé, nous en importerions beaucoup plus.

On sait que le maïs est la base de l'engraissement. On sait que les lards si renommés des Etats de l'ouest proviennent de porcs engraisés avec le maïs, et c'est grâce au bon marché de leur maïs que les habitants de ces Etats sont en mesure de contrôler virtuellement tout le marché. Il existe un très curieux état de choses dans notre pays. Le Canada, qui est un pays agricole et qui exporte une grande quantité de produits agricoles, en importe cependant une quantité très considérable, mais c'est l'article fini que nous importons, non la matière brute. Nous importons le bœuf, le lard fumé, le jambon, le mouton, le lard, la viande de boucherie et la viande en carcasse. Il semble extraordinaire qu'un pays agricole comme le nôtre en agisse ainsi ; et quelle est la raison de cet état de choses ? C'est qu'en imposant un droit sur les menus grains importés des Etats-Unis, nous mettons les cultivateurs des Etats-Unis en état de faire sur notre propre marché, en ce qui concerne ces produits d'animaux, une concurrence avantageuse à nos cultivateurs.

Mais si nos cultivateurs pouvaient acheter le maïs sur le marché où il se vend le moins cher et l'utiliser dans la production des bestiaux et des porcs, dans l'élevage desquels le Canada n'a pas de rival, ils ne subiraient pas ce désavantage. Au Canada, un pays qui n'a pas de rival pour la production et l'élevage des animaux, il est manifestement absurde qu'on soit obligé d'importer annuellement des produits d'animaux pour une valeur d'environ \$2,500,000 ; et n'était le fait que le prix plus minime du maïs permet aux cultivateurs des Etats-Unis de produire ces choses à meilleur marché que nos cultivateurs peuvent le faire, nous n'en serions pas là. Enlevons donc le droit qui frappe le maïs, la matière brute du cultivateur, afin qu'il puisse l'utiliser dans la production des animaux et préparer dans le pays même le produit fini.

Je crois savoir que des députations sont venues demander au gouvernement d'imposer un droit sur la viande, que certains cultivateurs demandent qu'on les protège et qu'on les mette en état de produire le bœuf dans des conditions plus avantageuses que celui qu'on importe des Etats-Unis. J'applaudis à leurs efforts, mais dans un autre sens. Au lieu d'imposer un droit sur la viande et d'en élever ainsi le prix pour les consommateurs, je veux qu'on enlève le droit sur la matière qui entre dans la production de cette viande, de façon à permettre à nos cultivateurs de la produire au prix actuel, mais de la produire avec profit, au lieu de la produire à perte. C'est là le grand point. Nous importons des Etats-Unis une grande quantité des produits du maïs. Au lieu d'importer le produit, importons le maïs lui-même et que nos cultivateurs appliquent leur habileté à le convertir en produit fini de saindoux, bœuf, mouton et jambon, ce qui leur permettra de vendre dans le pays même le produit fini au même prix qu'aujourd'hui, mais avec profit, au lieu de le vendre à perte.

Cette question a un autre côté. Notre pays est un pays agricole de même que les Etats-Unis, et nous leur faisons concurrence sur le même marché, en Europe, en fait de produits agricoles ; mais exportons-nous en Europe notre part raisonnable des

M. FISHER.

produits agricoles de ce continent ? Avons-nous une chance raisonnable dans la concurrence que nous faisons en Europe aux Etats-Unis ? Quels sont les faits ? J'ai examiné les exportations respectives des Etats-Unis et du Canada en fait de produits d'animaux, et en établissant la comparaison, j'ai donné aux Etats-Unis douze fois le chiffre de notre population, de sorte que nous devrions exporter, à tout événement, un douzième de ce qu'ils exportent. Par conséquent, en multipliant le chiffre de nos exportations par douze et en comparant le résultat avec le chiffre réel des exportations des Etats-Unis, nous arrivons à une comparaison juste. Le résultat donne comme suit les exportations respectives des deux pays :—

	Du Canada. (Douze fois les exportations réelles).	Des Etats- Unis.
Saïndoux.....	\$ 96,000	\$30,422,370
Lard fumé.....	4,332,000	36,320,774
Bœuf.....	324,000	16,902,448
Jambons.....	240,000	5,590,570
Lard.....	216,000	5,010,767
Viande en conserve.	348,000	6,028,970
Toutes autres viandes	756,000	956,640
Suif.....	60,000	4,717,229

Naturellement, il me fait plaisir de savoir que, relativement, nous exportons plus qu'eux ; mais c'est le seul produit d'animaux que nous exportons, tenant compte de notre population, en quantité aussi considérable que celle qui est exportée des Etats-Unis. En conséquence, je prétends qu'il y a quelque chose de défectueux dans notre mode, quand, nous qui formons une population agricole, jouissant de conditions aussi favorables et aussi bien doués sous le rapport physique et intellectuel, nous ne pouvons offrir que cette comparaison.

Mais j'espère qu'au lieu d'imposer un droit sur la viande, et d'en faire ainsi hausser le prix pour le consommateur, notre gouvernement abolira les droits sur le maïs, et qu'il mettra nos cultivateurs dans une meilleure position pour produire la viande. C'est la politique la plus avantageuse aux intérêts de la classe agricole.

Les honorables membres de la droite aiment beaucoup à augmenter les droits. Ils cèdent aux représentations des nombreuses députations qui réclament l'augmentation des droits. Céderont-ils aux représentations d'une classe importante de la population, à l'effet, non pas d'imposer, mais d'abolir des droits, afin de pouvoir obtenir les produits à meilleur marché. Je dis que ce n'est pas dans l'intérêt seul des cultivateurs—bien que je parle pour eux, et je crois que si leur intérêt seul était en jeu, leur demande serait juste—mais que toutes les classes de la société y sont intéressées. Chaque homme, femme et enfant, qui se nourrit de viande, de beurre et de fromage, en retirera des avantages en se procurant ces articles à meilleur marché, et c'est ce qui aura lieu par l'abolition des droits sur la matière première qui sert à produire ces articles, tandis qu'en augmentant les droits sur ces articles, les cultivateurs ne seront pas dans une position plus avantageuse.

En abolissant les droits sur le maïs, le produit lui-même coûte moins cher au consommateur, et le cultivateur a juste autant de chance, ou plus de chance de réaliser un bénéfice. On dit souvent que les manufacturiers de ce pays ont besoin de protection. Je prétends que les cultivateurs sont les plus grands manufacturiers que nous ayons. La classe agricole produit plus, et ses produits sont plus précieux que ceux de toute autre industrie dans le